

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un peuple – Un but – Une foi



**MINISTÈRE DE LA JUSTICE
CENTRE DE FORMATION JUDICIAIRE (CFJ)
AMICALE DES ÉLÈVES**



**GUIDE DU CANDIDAT AU CONCOURS DIRECT D'ENTRÉE
À LA SOUS-SECTION « ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS » DU
CFJ**

Deuxième édition

AVANT-PROPOS

Le présent document relatif aux concours d'entrée à la sous-section « éducateurs spécialisés » du centre de formation judiciaire (CFJ) est l'œuvre de l'amicale des élèves dudit centre (AME-CFJ). Cette amicale est une entité à but non lucratif, regroupant les auditeurs de justice, les élèves-greffiers, les élèves-inspecteurs de l'éducation surveillée et de la protection sociale et les élèves-éducateurs spécialisés.

L'AME-CFJ a jugé nécessaire d'élaborer ce guide pour apporter des éléments de réponses aux interrogations des candidats, relatives aux conditions de participation et aux formats des épreuves mais aussi des informations sur le corps des éducateurs spécialisés. En effet, il apparaît que beaucoup d'étudiants intéressés par le métier d'éducateur spécialisé ne détiennent que très peu d'informations sur cette profession ainsi que sur les formats des épreuves et les conditions d'accès.

Ce guide comprend également quelques épreuves des précédentes sessions du concours.

À tous les candidats aux concours de la sous-section « éducateurs spécialisés » du CFJ, l'AME-CFJ souhaite une bonne préparation et une belle réussite.

« La chance aide parfois, le travail toujours. »

Proverbe brahman

SOMMAIRE

- 1) Qui est formé à la sous-section « éducateurs spécialisés » ?
- 2) Recrutement et formation des futurs éducateurs spécialisés
- 3) Conditions de participation au concours et pièces à fournir
- 4) Format et durée des épreuves
- 5) Quelques épreuves des années précédentes

1. Qui est formé à la sous-section « éducateurs spécialisés » ?

Cette sous-section forme les futurs éducateurs spécialisés.

L'éducateur spécialisé est un fonctionnaire de la hiérarchie B1. Jadis, il était formé à l'École Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés (ENTSS), mais actuellement sa formation est prise en charge par le centre de formation judiciaire il y a une dizaine d'années. Il est un agent de la Direction générale de la Protection Judiciaire et Sociale (DGPJS) du Ministère de la Justice dont la mission est de mettre en œuvre les politiques publiques en matière de protection des enfants et des jeunes. Le statut des éducateurs spécialisés est régi par les dispositions de la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 portant statut général des fonctionnaires ainsi que par celles applicables du décret n° 2011-509 du 12 avril 2011, modifié par le décret n° 2019-575 du 5 février 2019 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de la justice.

Les éducateurs spécialisés ont pour vocation d'accueillir et d'observer dans les services et établissements de la DGPJS, ou au niveau des familles, des mineurs de dix-huit ans et des jeunes majeurs de moins de vingt-et-un ans en danger ou en conflit avec la loi. Concrètement, ils aident le juge à la prise de décision, dans l'exécution de la décision et/ou dans le suivi de la décision aussi bien pour les mineurs en danger, victimes ou témoins que pour les mineurs en conflit avec la loi. Ses missions consistent, entre autres, à mener des investigations (enquêtes sociales, enquêtes d'adoption, enquêtes de garde d'enfant, enquêtes de personnalité etc.) permettant d'évaluer la personnalité et l'environnement socioéconomique du mineur.

Il y a, principalement, deux catégories de mineurs qui sont les cibles de l'éducateur spécialisé : le mineur en danger et le mineur en conflit avec la loi. Le mineur en danger est celui dont la santé, la sécurité, la moralité et l'éducation sont compromises tandis que le mineur en conflit avec la loi est celui soupçonné ou convaincu d'avoir commis une infraction (contravention, délit ou crime).

L'éducateur assure, à cet effet, le suivi et la prise en charge des mineurs qui sont confiés, sur ordonnance du juge des enfants, dans les services extérieurs de la DGPJS à savoir les services de l'Action Éducative et de la protection sociale en Milieu Ouvert (AEMO) et les centres d'accueil et d'hébergement de jour et/ou de nuit. Il est, également, chargé du suivi éducatif des mineurs détenus dans aux quartiers des mineurs et/ou à la Maison d'Arrêt et de Correction pour mineurs (exemple de la MAC de Hann ex Fort B).

En somme, l'éducateur spécialisé, dans une certaine mesure, a la lourde mission de se substituer à la famille, à l'école et à la société qui ont failli quelque part dans l'éducation des enfants. Il est demandé, à ce professionnel, de réussir là où ces moteurs de socialisation ont échoué. À cet effet, il met en œuvre, par des mesures éducatives, ses compétences professionnelles et sociales pour réduire, autant que possible, la vulnérabilité chez les enfants et empêcher que la délinquance juvénile ne s'enkyste.

2. Recrutement et formation des futurs greffiers

Les futurs éducateurs spécialisés sont recrutés par voie de concours direct ou professionnel. Toutefois, ces dernières années, seul le concours direct est ouvert. Les candidats admis à ces concours sont formés au centre de formation judiciaire (en face du lycée Blaise Diagne, boulevard Dial Diop) pour une durée de trois (03) ans répartis entre enseignements théoriques et stages. Ils ont la qualité d'élèves-éducateurs spécialisés. Ils ne sont pas logés par le CFJ mais bénéficient d'une allocation d'études.

3. Conditions de participation au concours de la sous-section « éducateurs spécialisés » et pièces à fournir

Les **conditions** suivantes sont **requises** pour **participer au concours direct** :

- être de nationalité sénégalaise ;
- être âgé de 32 ans, au plus, au premier janvier de l'année du concours ;
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence ;
- remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique.

Par ailleurs, les **pièces à fournir** sont **listées ci-dessous** :

- une fiche de renseignements (téléchargeable sur le site www.cfj.sn);
- une demande manuscrite adressée au Directeur général du CFJ sous couvert du ministre de la Justice ;

- une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- un certificat de nationalité sénégalaise ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- un certificat de visite et de contre-visite médicale de moins de trois mois ;
- une photocopie certifiée conforme du diplôme ;
- les frais d'inscription quinze mille francs (**15 000F**) via orange money.

DISPOSITIONS COMMUNES AUX CONCOURS du CFJ

- **Aucun candidat ne peut effectuer plus de trois fois le concours de la même section ou sous-section.**
- **Les diplômés des universités privées doivent, en plus du diplôme requis, produire une reconnaissance du CAMES ou de l'ANAQ-SUP en cours de validité délivrée à l'établissement.**
- **Les inscriptions se font en ligne sur le site www.cfj.sn.**
- **Les dossiers physiques complets des candidats admissibles doivent impérativement parvenir au CFJ 48 heures avant le début des épreuves d'admission définitive.**
- **Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.**

4. Format et durée des épreuves

Le recrutement d'élèves-éducateurs spécialisés par voie de concours direct comporte deux épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission.

a) Les **épreuves d'admissibilité** sont les suivantes :

- une **composition de culture générale**.

Durée : 4 heures – coefficient : 3.

- une **épreuve portant sur un sujet d'actualité juridique, politique, économique ou sociale**.

Durée : 4 heures – coefficient : 3.

b) L'**épreuve d'admission** comprend une **épreuve orale** composée de deux (02) parties :

- un **exposé sur un sujet autre que celui qui a fait l'objet de la première épreuve ;**
- un **entretien avec le jury portant sur la culture générale, la personnalité et les motivations du candidat.**

Durée : 30 minutes – coefficient : 3.

5. QUELQUES ÉPREUVES DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE LA JUSTICE



CENTRE DE FORMATION JUDICIAIRE

CONCOURS DIRECT D'ENTREE
SOUS-SECTION EDUCATEURS SPECIALISES
SESSION 2023

2^{ème} EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

Date : 19/11/2023

Coefficient : 3

Durée : 4 heures

RESUME :

AMÉ-CEJ

RESUME

La problématique de l'alphabétisation en Afrique Subsaharienne

L'accession des Etats africains à l'indépendance, a posé de nouveaux problèmes aux dirigeants politiques et aux populations africaines : consolidation de l'indépendance politique, conquête de l'indépendance économique, problèmes variés d'édification nationale, dont la solution requiert la participation consciente et enthousiaste des masses populaires et partant la création des conditions de cette participation et de son efficacité : conditions politiques qui se résument à la mise en œuvre d'une politique conforme aux aspirations et aux intérêts des masses populaires, donc dirigée contre l'impérialisme et le néo-colonialisme; conditions sociales et culturelles qui se ramènent à fournir à l'ensemble de la population active actuelle de nos pays les moyens qui renforcent sa participation consciente et active à la résolution de tous les problèmes, libèrent son initiative créatrice, lui permettent l'accès à des techniques plus perfectionnées, favorisent la montée de nombreux cadres moyens et supérieurs issus des masses populaires et indispensables à tout bond en avant véritable, moyens enfin qui dans l'immédiat contribuent à améliorer ses conditions matérielles de vie (hygiène prophylactique, alimentaire, etc.). Il n'est pas besoin de longs développements pour percevoir que le problème-clé, dans les conditions des Etats de l'Afrique Noire où 80 à 90% de la population est analphabète, est celui de l'alphabétisation rapide des pays. Il est en effet évident que l'alphabétisation est la base objective à partir de laquelle tous les autres aspects peuvent être entamés et résolus : l'acquisition de l'écriture et de la lecture est un outil insoupçonnable d'éducation dans tous les domaines de l'activité humaine mettant à la portée de l'homme l'expérience de l'humanité entière et élargissant considérablement son horizon spirituel. En somme, l'éducation constitue l'investissement le plus efficace dans la lutte contre la pauvreté et contribue à l'amélioration du développement socio-économique. Elle prévient la transmission générationnelle de la pauvreté en multipliant les possibilités de percevoir un revenu. Elle favorise en outre la paix au sein des communautés, accroît la participation citoyenne et renforce les démocraties.

L'alphabétisation des masses populaires (particulièrement de leur partie active) est donc une des tâches les plus urgentes à entreprendre dans le cadre d'une politique vraiment nationale en matière d'éducation. L'importance et l'urgence de cette tâche, l'ampleur du travail nécessaire, tout conduit à conclure que pour être réalisée à un rythme suffisamment rapide, l'alphabétisation ne peut être confiée à un groupe restreint de personnes; elle ne peut être sérieusement entreprise que par la mise à contribution de tous ceux qui savent lire et écrire : en un mot cette tâche d'importance nationale doit être résolue à l'échelle nationale. En particulier, ce serait commettre une erreur grave que de vouloir en faire une question du seul ressort des membres de l'enseignement; ceux-ci, qui sont de loin une minorité, ne peuvent au plus que jouer un rôle moteur, un rôle d'organiseurs transmettant leur expérience aux autres. Ce n'est que par l'action conjuguée et organisée de tous (gouvernement, partis politiques, syndicats, organisations

culturelles, de jeunes, de femmes, etc.), comme le montre avec éloquence l'expérience de pays comme la République Populaire de Chine, la République démocratique du Viet Nam et Cuba, que l'on pourra vaincre l'analphabétisme.

L'expérience de la révolution cubaine, est à cet égard pleine d'enseignements : le mot d'ordre lancé par José Martí « Etre instruit pour être libre », la proclamation de Fidel Castro « Ce que doit savoir au moins — au moins ! — un être humain, c'est lire et écrire », la décision de faire de la désanalphabétisation des masses populaires des villes et des campagnes l'objet d'une véritable bataille à l'échelle nationale, indiquent quelle place importante le gouvernement révolutionnaire cubain accorde effectivement à l'essor culturel de son pays. Mieux encore, les méthodes préconisées et utilisées avec succès montrent l'efficacité d'une conception hardie utilisant tous les moyens disponibles, pourvu que l'alphabetisation se fasse en langue maternelle. Le gouvernement cubain a en effet fait appel à tous ceux qui savent lire et écrire selon la devise « Qui ne sait pas doit apprendre, qui sait doit enseigner » : enseignants de tous degrés, élèves, étudiants, alphabetiseurs volontaires de toute origine, mobilisant ainsi plus de 200.000 personnes, dont plus de 100.000 élèves et étudiants; les écoles ont été fermées pour permettre l'utilisation complète de leurs élèves (plus exactement les grandes vacances y ont été consacrées, avec en plus une période de plusieurs mois).

Le 1^{er} Août, 104.000 enfants sont déjà formés après un stage accéléré de trois semaines pour porter comme ils le disent eux-mêmes avec forfanterie « la lumière du savoir ». Ils ont de 9 à 15 ans. Un uniforme, *battle dress* et chemise bleue. Après ce stage de trois semaines, dans les centres d'alphabetisation, ces équipes sont dispersées chez les analphabètes dont la localisation est déjà un problème. Toute la journée aux champs, ils aident les paysans, les persuadant souvent avec peine que le temps qu'ils perdront à lire avec eux est profitable à la révolution...

Le soir, et seulement après le travail, dans 104.000 foyers, à la lumière du « farol », dans 104.000 cahutes de bohios insalubres, il y a un enfant qui épelle pour un adulte 0 E A...

Lorsqu'ils partiront chez eux, trois mois plus tard (il faut en effet trois mois pour alphabetiser un adulte), ils auront enseigné un vocabulaire de 350 mots, de mots usuels, importants, nécessaires : insurrection, hygiène, fraternité, planification, mercenaire, police, salaire, liberté, exploitation, nationalisation... Pour mener à bien cette tâche, d'autres organisations, d'autres mouvements de masse se sont joints à la campagne : la Confédération des Travailleurs de Cuba, la Fédération des Femmes, l'Association des Jeunes Rebelles, la Fédération Etudiante universitaire, le Ministère de l'Education, le Ministère des Forces Armées Révolutionnaires, etc.

Les résultats atteints au bout de quelques mois, à Cuba, démontrent avec éloquence la possibilité d'enrayer rapidement et complètement l'analphabétisme dans nos pays, pourvu que soient mis en œuvre les moyens et méthodes adéquates : utilisation des langues africaines, mobilisation de tous ceux qui savent lire et écrire et en particulier des élèves et des enseignants.

Du point de vue pratique, se pose alors la question de la langue et de l'écriture à utiliser dans l'alphabetisation.

S'il y a un problème, c'est essentiellement un faux problème qui surgit du fait que pendant la période coloniale, des tentatives d'ailleurs très restreintes d'alphabétisation des adultes par la méthode dite de « l'éducation de base » ont été effectuées ; la langue utilisée étant le français. Peut-on alphabétiser l'Afrique Noire en un laps de temps raisonnable (du point de vue des Africains s'entend) en utilisant le français, l'anglais ou toute autre langue étrangère ? Il suffit de considérer objectivement la question pour y répondre. Le français (ou l'anglais) est une langue étrangère pour tous les africains. Alphabétiser en français implique donc un effort considérable : apprendre une langue étrangère et les éléments graphiques de l'écriture. Incontestablement, l'alphabétisation d'un individu prend alors beaucoup plus de temps, alors que dans l'immédiat, ce n'est pas en français que l'africain même alphabétisé s'exprimera au sein de la collectivité villageoise. Dans ses rapports avec l'administration, qui ne sont d'ailleurs pas quotidiens, rien ne s'oppose à l'utilisation d'une autre langue... sinon que le français (ou l'anglais) selon le cas est la langue officielle de tous les Etats africains et ce serait tout simplement absurde de vouloir éterniser cette situation. De plus, à supposer qu'elle fût possible dans un délai assez court, l'alphabétisation en français aurait pour conséquence de tendre à faire du français la langue nationale en Afrique Noire au détriment de nos langues propres, et de l'édification d'une culture nationale originale.

Ainsi, le français, l'anglais ou toute langue étrangère, en tant qu'instrument linguistique d'alphabétisation doivent être rejetés, si l'on considère l'importance du temps requis pour une alphabétisation complète et la sauvegarde indispensable du patrimoine culturel et humain de l'Africain.

Il y'a cependant un dernier aspect à examiner : le rejet du français conduit nécessairement à utiliser une des langues parlées dans la région considérée; laquelle utilisera-t-on? Peut-on imposer une autre langue à un groupe linguistique donné ? Ne favoriserait-on pas la division et l'éclatement de l'Etat par cristallisation des groupements linguistiques, soit qu'on utilise plusieurs langues, soit qu'on en impose une seule?

C'est ici qu'il faut soigneusement éviter de confondre alphabétisation et scolarisation. Avec les objectifs propres à la première, il n'y a aucun inconvénient à utiliser plus d'une des langues du pays considéré. La question de la division n'est-elle pas une fausse question dans la mesure même où actuellement les groupements considérés coexistent en parlant leurs langues respectives ? Serait-ce le seul fait de savoir lire et écrire la langue qui introduira une division qui existe objectivement déjà, et qu'on tout cas l'usage du français ne pourra faire disparaître avant bien longtemps ? La pluralité des langues utilisées peut par contre effectivement introduire des difficultés pratiques ou maintenir un cloisonnement trop poussé. Mais rien n'empêche et tout plaide pour le choix d'un nombre restreint de langues (deux ou trois ou plus) suffisamment répandues en dehors des groupes auxquels elles appartiennent en propre; d'ailleurs, l'existence de familles de langues contribuera à faciliter souvent ce choix. Le cloisonnement et ses difficultés peuvent donc être évités, en y mettant bien entendu le prix; car il est clair qu'il faudra expliquer et convaincre les gens,

et leurs propres aspirations y aideront grandement. De plus, la sauvegarde des possibilités de développement des langues africaines a une importance sur laquelle nous reviendrons, quant à l'avenir culturel et à la résolution du problème national en Afrique Noire, dans le cadre d'une unité africaine réelle.

L'alphabétisation doit donc être conduite dans la langue maternelle de l'adulte ou dans une langue africaine qu'il comprend; il ne la comprendrait même pas que les difficultés seraient bien moins grandes que si une langue européenne était utilisée. En effet, l'avantage de substituer une langue africaine plutôt qu'une langue européenne à la langue maternelle des élèves tient au fait qu'elle est souvent très proche de celle-ci, ou sinon, que les expressions et les images employées se rattachent au monde africain et non à l'europpéen; l'élève n'est pas arraché au sol natal, mais amène à croître dans un terrain national élargi, la langue est acquise au contact d'autres africains et non pas seulement en classe et dans les livres comme le serait une langue européenne. Remarque d'autant plus valable que l'alphabétisation en français supposée terminée, le villageois sera livré en général à lui-même, sans contact fréquent avec des gens parlant «habituellement» français, et il n'y a aucun doute qu'il aurait naturellement tendance à en délaissier l'usage au sein de sa communauté; ce qui ne peut être le cas pour sa propre langue (ou une langue africaine) qu'il continuera à parler instinctivement.

Le choix des langues doit se faire sur la base d'une étude sérieuse de leur aire d'extension, de leurs possibilités de développement, de l'existence de matériaux suffisants pour une mise en œuvre rapide. Quant aux avantages de l'utilisation d'une langue africaine, certains ont déjà été soulignés. Il convient d'insister particulièrement sur l'importance de la sauvegarde du patrimoine culturel et humain de l'Africain. « C'est dans la langue maternelle que la civilisation d'un groupe humain trouve le meilleur moyen de s'exprimer et elle ne saurait persister si elle s'en détache... ». Il ne servirait strictement à rien de continuer à discourir sur la « personnalité africaine », « l'originalité africaine » tout en assistant sans en prendre conscience, à la dégradation progressive des véritables bases de cette personnalité et de cette originalité dans ce qu'elles ont de plus concret et de plus réel. Ainsi l'alphabétisation en langue maternelle ou dans une langue africaine peut seule permettre de recueillir directement pendant qu'il est encore temps les richesses de notre littérature orale et des témoignages sur divers faits de notre histoire, ouvrir la voie d'un développement élargi de l'expression culturelle (sous ses formes diverses) de la société africaine, en même temps que d'une évolution certaine de la langue utilisée.

Un autre avantage non négligeable de cette méthode d'alphabétisation réside dans le fait qu'elle n'exige que la compréhension de la langue chez le moniteur, son niveau d'instruction étant assez indifférent : l'adulte connaît assez sa langue et l'enfant — ou l'adolescent — la perfectionnera au contact des adultes. Ce qui élargit énormément la base de recrutement des moniteurs, contrairement au cas du français où un niveau minimum serait requis, du moins si on ne désire pas voir se créer une nouvelle langue du type « créole » ou petit nègre ».

AME-CEJ

Rien ne s'oppose par exemple au choix du wolof au Sénégal, du bambara au Mali et du haoussa au Niger comme langues d'alphabétisation des adultes.

Devant le fait objectif que l'alphabet latin est celui dont dispose en Afrique Noire le plus grand nombre d'Africains « lettrés » (aussi bien dans les anciennes colonies anglaises que françaises), cet alphabet semble devoir s'imposer à priori si l'on ne perd pas de vue les objectifs, les moyens et les délais de l'alphabétisation. D'un autre point de vue, la simplicité de l'« alphabet latin » plaide également en sa faveur au détriment de l'écriture arabe, malgré le lien de cette dernière avec une religion assez répandue. L'écriture latine a de plus l'intérêt de faciliter l'accès ultérieur et éventuel de l'homme alphabétisé au français et à l'anglais, ce qui n'est pas négligeable. L'inexistence dans les alphabets français et anglais de signes graphiques correspondant à certains phonèmes présents dans les langues africaines pose des problèmes de création de signes conventionnels leur correspondant. Il est évidemment plus rationnel de les créer en se servant des divers signes graphiques et phonétiques disponibles dans les langues qui utilisent cet alphabet. Mais de telles considérations, à notre avis, doivent être confrontées avec l'existence actuelle, en particulier dans les pays africains comme le Ghana et le Nigeria, d'un système d'écriture à base de l'alphabet latin, de l'alphabet phonétique international et de divers signes conventionnels créés à cet effet, système utilisé depuis longtemps pour des langues comme le Hausa, le Yoruba, l'Ibo, l'Ewe, etc. Il semble donc raisonnable de ne pas entreprendre de créer anarchiquement des alphabets nouveaux, du moins tant que tous les phonèmes de la langue envisagée existent dans une de celles citées plus haut. Seuls les phonèmes inexistantes seraient dotés de signes nouveaux. Il y a là également un travail préliminaire à effectuer, et nous ne ferons que signaler que l'alphabet et les signes utilisés pour écrire le Hausa et le Poular au Nigeria nous paraissent fournir en particulier une bonne base de départ dans ce domaine. Il faut remarquer cependant que des considérations pratiques peuvent valablement avoir le pas sur les précédentes, eu égard notamment à l'utilisation de la langue d'alphabétisation dans les différents secteurs de la vie pratique (journaux, documents officiels, correspondance, publications de vulgarisation diverses). De ce point de vue, il est en effet intéressant de choisir des lettres et des signes réalisables avec le matériel de ronéotypie et de dactylographie actuellement disponible, de façon à faire l'économie de frais éventuellement importants d'équipement. Ceci n'empêche nullement un remaniement ultérieur, lorsque les conditions matérielles et techniques le permettront.

DR HAVUGIMANA Alexis

African Scientific Journal

Numéro 15, Decembre 2022

(Nombre de mots) 2505

Résumez ce texte au ¼ de sa longueur (écart toléré+ ou - 10%)

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE LA JUSTICE



**CONCOURS DIRECT D'ENTREE A LA SOUS-SECTION
EDUCATEURS SPECIALISES SESSION 2022
EPREUVE : DISSERTATION
DUREE 4 HEURES**

Le constat est unanime : les sénégalais ont quitté leur légendaire urbanité pour une violence inouïe ; elle est tout aussi verbale que physique.

Qu'est ce qui, selon vous, explique cette soudaine mutation ?

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE LA JUSTICE



CENTRE
DE FORMATION
JUDICIAIRE

**CONCOURS DIRECT D'ENTREE A LA SOUS-SECTION
EDUCATEURS SPECIALISES SESSION 2022**

EPREUVE : RESUME

DUREE 4 HEURES

La faim dans un monde d'abondance

Sur une planète qui produit assez pour nourrir toute sa population 1, 690 millions de personnes ne mangent pas à leur faim chaque jour. Après des décennies de baisse, l'insécurité alimentaire s'est aggravée depuis 2014, sous l'effet de la multiplication des conflits armés, des phénomènes climatiques extrêmes et des crises économiques à répétition. Elle résulte également de la défaillance structurelle d'un système agricole et alimentaire mondial profondément inégalitaire.

Si les tendances actuelles se poursuivent, le nombre de personnes sous-alimentées dépassera les 840 millions en 2030 entraînant plusieurs pays dans la famine. Il est urgent de changer de cap et de repenser en profondeur nos modes de production agricole et de distribution alimentaire, dans le respect de la nature et de l'humain.

La FAO estime actuellement que 690 millions de personnes souffrent sévèrement de la faim et sont en situation de sous-alimentation chronique, c'est-à-dire dans l'incapacité d'accéder de façon régulière à de la nourriture en quantité suffisante et couvrant leurs besoins essentiels.

Toutefois, si l'on évalue l'insécurité alimentaire dans son acception la plus vaste, à savoir les difficultés d'accéder à une alimentation saine et équilibrée, ce sont en réalité 2 milliards de personnes, soit environ le quart de la population mondiale, qui n'ont pas les moyens de se procurer une nourriture de qualité et suffisamment nutritive.

L'insécurité alimentaire se traduisant par une détérioration de la qualité du régime alimentaire, elle accroît le risque de malnutrition, ce qui peut entraîner dénutrition ou à l'inverse, surpoids et obésité, en augmentation dans toutes les régions du monde.

Les femmes représentent jusqu'à la moitié des productrices alimentaires dans les pays en développement et plus de la moitié de la main d'œuvre agricole mondiale. Pourtant, alors qu'elles jouent un rôle crucial dans l'agriculture et nourrissent des centaines de millions de personnes à travers le monde, elles sont les premières à souffrir de l'insécurité alimentaire.

Les femmes mangent généralement en dernier, moins et moins bien, en particulier lorsque les conditions de vie du ménage se dégradent. Elles occupent souvent les emplois les moins rémunérés et les moins protégés socialement, et n'ont qu'un accès restreint aux ressources telles que les crédits. Moins de 13% d'entre elles possèdent leur propre terre.

Les conflits sont directement responsables de plus de la moitié des crises alimentaires aiguës, qui menacent à court terme la vie et les moyens de subsistance de 135 millions de personnes dans le monde. Trois pays représentent à eux seuls le tiers de ce nombre : le Yémen, la République démocratique du Congo et l'Afghanistan.

Également en cause, les dérèglements climatiques, qui impactent directement les rendements et les prix agricoles et ont des effets dévastateurs pour les petites exploitations familiales dans les pays du Sud.

En outre, avec un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre qui lui sont imputables, le système agro-alimentaire industriel contribue largement à alimenter la crise climatique, qui elle aussi touche en premier lieu les personnes déjà vulnérables.

L'aggravation de la faim dans le monde est aussi le résultat d'un échec politique à résoudre les problèmes structurels du système agricole et alimentaire mondial. Un système basé sur la prévalence de l'industrie, qui concentre pouvoir et richesses entre les mains d'un petit nombre d'acteurs et génère beaucoup d'inégalités.

Ce modèle agro-industriel épuise les terres et rend l'agriculture de plus en plus vulnérable aux changements climatiques. Il crée une concurrence dévastatrice pour les millions de petites exploitations familiales, écrasées par le marché, et fait plonger dans la pauvreté, les paysans, et en particulier les paysannes, qui sont celles qui souffrent le plus de la faim.

Alors que la faim touche déjà des millions de personnes chaque année, le coronavirus a agi comme amplificateur. La pandémie a touché de plein fouet les populations déjà en situation de vulnérabilité et s'est superposée aux crises existantes, précipitant de nombreux pays en situation d'insécurité alimentaire et frappant durement les petits producteurs et productrices agricoles.

Plus de 500 millions de personnes risquent de sombrer dans la pauvreté. Privés de revenus, beaucoup n'ont aujourd'hui plus les moyens d'acheter de la nourriture en quantité suffisante. En 2020, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a estimé que 121 millions de personnes supplémentaires ont souffert de la faim à un niveau critique du fait des impacts socio-économiques de la pandémie.

Six ans après l'adoption à l'ONU de l'objectif « Faim Zéro », objectif n°2 des Objectifs de Développement Durable, qui visait son éradication d'ici à 2030, la lutte contre la faim est dans une impasse.

Tandis que l'urgence climatique n'est plus à prouver, les scientifiques ont démontré que notre modèle agricole et alimentaire n'est plus viable, et qu'accélérer une transition est inévitable. Des choix politiques s'imposent si l'on veut s'acheminer vers un futur alimentaire durable et juste.

Les États doivent développer une nouvelle approche qui allie « faim zéro » et « zéro émission de gaz à effet de serre ». Pour cela, ils doivent encourager et soutenir l'agro écologie.

L'agro écologie est à la fois une science, qui se base sur le savoir paysan, et un ensemble de pratiques, qui permet de produire de la nourriture sans dégrader la nature et de renforcer la résilience des paysannes et paysans face aux chocs climatiques. Elle est à la fois une solution d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation.

C'est aussi un mouvement social, qui promeut un système agricole et alimentaire plus équitable, plus durable, où les paysans et paysannes ont les capacités de participer à la gouvernance de ce système.

Souvent porteuses de solutions agro écologiques, qui allient sécurité alimentaire accrue et lutte contre la crise climatique, les femmes sont malheureusement trop peu soutenues. Si elles jouissaient au même titre que les hommes d'un accès à la terre, à la technologie, aux services financiers, à l'éducation et aux marchés, elles pourraient augmenter leur production de 20 à 30%, ce qui contribuerait à réduire de 150 millions le nombre de personnes souffrant de la faim.

Les gouvernements et les pouvoirs publics doivent s'assurer que les politiques agricoles contribuent à lutter contre la faim en aidant les paysans à adapter leur agriculture à un climat de plus en plus extrême et instable. Ils doivent privilégier les investissements vers la transition agro écologique et spécifiquement dans l'agriculture familiale et paysanne, secteur dont la croissance s'est révélée 2 à 4 fois plus efficace pour réduire la faim et la pauvreté que n'importe quel autre secteur.

Article de « Oxfam » publié en 2021.

CONSIGNE : Vous résumerez ce texte en 272 mots avec une marge de plus ou moins 10

Bonne chance

AME-CEJ